

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 14 Présents : 11	<u>L'an deux mille quinze</u> <u>le vingt-sept août à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis FELFLI. <u>Date de convocation : le vingt août deux mille quinze</u>
<u>Présents :</u> Jean-Louis FELFLI, Vincent TISSOT, Maryline DURET, Christophe BOYER, Denis VIGNE, Emmanuel MEGEVAND, Jean-Baptiste LACROIX, Zohrah THIEBAUD, Johann LOCATELLI, Nadine CUSIN, Rémy FERNANDES. <u>Absents sans procuration excusés :</u> <u>Absents sans procuration non excusés :</u> Sasha JONES, Valérie HOCKMANS, Jean-Yves SAXOD. <u>Absents avec procuration :</u>	

Début de séance : 20 h 45
Délibérations à main levée
Secrétaire de séance : Jean-Baptiste LACROIX

1 - OBJET : SUPPRESSION REGIE DE RECETTES « Débits de boissons »

- VU la délibération du 27 mars 1991 pour l'acquisition de la Licence IV,
- VU la décision du 27 juillet 1991 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits tirés de l'exploitation de la Licence de débits de boissons,
- VU la délibération du 24 novembre 2005 modifiant l'acte constitutif établi le 27 juillet 1991,
- VU la perte de la Licence IV de la commune en date du 30 septembre 2014,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de supprimer la régie de recettes de « débits de boissons ».

✚ **DECIDE** de supprimer la régie de recettes des débits de boissons.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4
Budget Primitif 2015 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour les mêmes raisons techniques de la délibération n° D15-32, les dépassements de crédits aux chapitres 21 et 27 (section d'investissement) relatifs principalement aux travaux de la mairie et de la salle polyvalente doivent être notifiés par la modification de certains articles en section de fonctionnement et d'investissement sans modifier le budget principal:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
023 – Virement section investissement		41 421.80 €
61523 – Entretien de voies et réseaux		- 37 421.80 €
022 – Dépenses imprévues fonctionnement ¹		- 4 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
021 – Virement de la section de fonctionnement	41 421.80	
21318 – Autres bâtiments publics		37 546.58 €
27638 – Autres établissements publics		2 855.22 €
2183 – Matériel bureau et informatique		1 020.00 €

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
1641 – Emprunts en euros		-3 000.00 €
21318 – Autres bâtiments publics		3 000.00 €

✚ **AUTORISE** la décision modificative ci-dessus.

POUR 11 - ABSTENTION 0- CONTRE 0

3 - <u>OBJET</u> : Règlement Intérieur 2015/2016 des services communaux « Accueil de loisirs sans hébergement » - ALsh

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Règlement Intérieur « Centre de loisirs sans hébergement » doit être modifié notamment en raison de notre collaboration avec l'association l'« Arbre à palabres », loi 1901, réf : W743000021.

En effet, afin de valider les mises à jour, une délibération doit être prise, autorisant le Maire à appliquer ce nouveau règlement et charte, transmis en annexe.

✚ **ACCEPTE** le nouveau Règlement Intérieur de Picotin.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ce nouveau règlement intérieur.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4 - <u>OBJET</u> : Règlement Intérieur 2015/2016 Des services communaux « Périscolaire et Cantine »ES
--

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Règlement Intérieur « Périscolaire et Cantine » doit être modifié notamment en raison de notre collaboration avec l'association l'« Arbre à palabres », loi 1901, réf : W743000021.

En effet, afin de valider les mises à jour, une délibération doit être prise, autorisant le Maire à appliquer ce nouveau règlement, transmis en annexe.

✚ **ACCEPTE** le nouveau Règlement Intérieur de Picotin.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ce nouveau règlement intérieur.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5 - <u>OBJET</u> : SCI SCLB – Régularisation des charges

- VU l'acte de vente de bien (ex Charly robot) par la commune de Cernex au profit de la SCI « SCLB » en date du 07 janvier 2010,
- VU le chapitre « CONDITION PARTICULIERE » relatif à la participation aux charges forfaitaire mensuelle de 50 euros, pour 5 ans ²

- VU le versement de 600 euros pour l'année 2012,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'aucune participation n'a été versée pour les années 2010-2011-2013 et 2014.

Monsieur le Maire souhaite qu'une régularisation soit faite pour honorer l'acte de vente et propose de verser la somme de 2 400,00 euros due à la SCI « SCLB » sise au 1847 Route de la Motte à Cernex.

✚ **PRECISE** que cette somme sera à prévoir à l'article 614 du Budget Primitif 2015

✚ **DECIDE** de verser la somme de 2 400,00 euros à la SCI « SCLB » pour honorer l'acte de vente du 07 janvier 2010.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Fin de séance à 21 h 00.

Le Maire,
Jean-Louis FELFLI